



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

atteintes à l'intégrité de la personne

Question écrite n° 12790

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la pratique des excisions. L'Institut national d'études démographiques, dans un récent rapport, estime que 50 000 femmes mutilées sexuellement vivent en France. Il indique que les filles sont excisées lors de séjours temporaires dans les pays d'origine de la famille ou suite à des reconduites. La France a été le premier pays européen à intenter des procès : poursuivis pour violences, les parents et les personnes qui pratiquent les mutilations encourrent vingt ans de réclusion criminelle. Pratiquée en Afrique subsaharienne ainsi que dans plusieurs régions du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Est, ces excisions concernent les filles de moins de quinze ans. Elle lui demande quelles mesures préventives elle compte prendre pour informer les populations adeptes de cette pratique vivant en France.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12790

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7781

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)